

## ANNEXE DELIBERATION

**Schéma de procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (organisation, compétences, collaboration) entre la Métropole, le Conseil de Territoire n°1 et leurs présidents et les communes.**

**Conférence intercommunale (1<sup>ère</sup> obligatoire)**

Conseil de Territoire  
(article L. 134-13 du Code de l'Urbanisme)

**Avis simple des conseils municipaux sur les modalités de la collaboration - la prescription du PLUi et les modalités de la concertation saisis par le**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par  
délégation du Président du Conseil Métropolitain

**Arrêt des modalités de la collaboration avec les  
Communes concernées**

Conseil de Territoire

**Prescription de l'élaboration du PLUi et définition des  
objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

Conseil de Territoire

**Notification de la délibération prescrivant l'élaboration du  
PLUi et précisant les modalités de la concertation aux  
Personnes Publiques Associées et aux Communes**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par  
délégation du Président du Conseil Métropolitain

**Elaboration du Projet de PLUi**

Conseil de Territoire chargé du suivi et de l'élaboration

**Présentation de l'avant-projet de projet de PADD à la  
conférence intercommunale**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par  
délégation du Président du Conseil Métropolitain

**Avis simple des conseils municipaux sur le projet PADD  
saisis par le**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par  
délégation du Président du Conseil Métropolitain

**Débat sur les orientations générales du PADD**

Conseil de Territoire et au sein des Conseils Municipaux  
des communes concernées

**Présentation de l'avant-projet de projet de PLUi à la  
conférence intercommunale**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par  
délégation du Président du Conseil Métropolitain

**Avis simple des conseils municipaux sur le projet de PLUi  
saisis par le**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par  
délégation du Président du Conseil Métropolitain

**Arrêt du projet de PLUi**

Conseil de Territoire

**Notification du projet de PLUi arrêté aux Personnes  
Publiques Associées**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par  
délégation du Président du Conseil Métropolitain

**Notification du projet de PLUi arrêté aux communes du  
Territoire pour avis**  
Conseil de Territoire  
(article L. 134-13 du Code de l'Urbanisme)

**Saisine pour avis du conseil de développement**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par  
délégation du Président du Conseil Métropolitain

**Organisation de l'enquête publique**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par  
délégation du Président du Conseil Métropolitain

**Présentation des avis joints au dossier d'enquête  
publique, des observations du public et du rapport du  
Commissaire enquêteur aux Maires des Communes  
concernées (2<sup>ème</sup> conférence obligatoire)**  
Conseil de Territoire  
(article L. 134-13 du Code de l'Urbanisme)

**Modifications éventuelles du projet suite à l'enquête  
publique**

Conseil de Territoire chargé du suivi et de l'élaboration

**Présentation du projet de PLUi tel que modifié après  
l'enquête publique à la conférence intercommunale**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par  
délégation du Président du Conseil Métropolitain

**Avis simple des conseils municipaux sur le projet de PLUi  
tel que modifié après l'enquête publique saisis par le**

Vice-Président - Président du Conseil de Territoire par  
délégation du Président du Conseil Métropolitain

**Saisie du conseil de territoire n°1 pour avis sur le rapport  
de présentation et le projet de délibération d'approbation  
du PLUi (article L.5218-7 I du CGCT)**

Président du Conseil de la Métropole

**Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Conseil de la Métropole

Légende

Compétences de la Métropole AMP  
Compétences du Territoire N°1